



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS DE CONVOCATION

Messieurs : Frédéric Trépanier, préfet
Marcel Dulude, préfet suppléant
Pierre Beauregard, conseiller
Ferdinand Borremans, conseiller
Pierre Bourbonnais, conseiller
Roger Brouard, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Honorius Charbonneau, conseiller
Bernard Gagnon, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Rosaire St-Germain, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller
Claude Voyer, conseiller

Mesdames : Christiane Chadwick, conseillère
Renée Legendre, conseillère

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, le **jeudi 8 juillet 1993, à 19 heures 30**, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

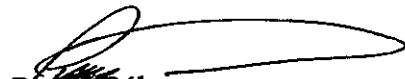
1. Ouverture de la séance
2. Constat de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 1993
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 1993 du comité consultatif d'aménagement
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 9.1 Saint-Bruno-de-Montarville : règlements numéros Z.15-1A-1, L.15-1A-1 et C.15-2A-1
 - 9.2 McMasterville : règlements numéros 282-19, 283-3 et 284-6
 - 9.3 Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 92-010
 - 9.4 Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-10
10. Modifications diverses au Schéma d'Aménagement : recommandations du comité consultatif d'aménagement
11. Modifications au règlement de régie interne du comité consultatif d'aménagement



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

12. Vente pour taxes : adjudication finale en faveur de 2418-0804 Québec Inc.
13. Demande d'appui : ville de Chambly, restauration des berges
14. Fonds régional de développement en Montérégie : les projets
15. Régie régionale de la santé et des services sociaux : structures participatives
16. Entretien des cours d'eau verbalisés
17. Habitations PAREL : rapport d'activités 1992
18. Affaires publiques
19. Divers
20. Clôture de la séance


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné à Beloeil, ce vingt-neuvième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-treize.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SO-
CIAL DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE
JEUDI 8 JUILLET 1993, À 19H30.

Étaient présents :

Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Dollard Pichette, conseiller suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Comtois, conseiller suppléant
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller (remplacé par monsieur Dollard
Pichette)
Madame Christiane Chadwick, conseillère
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller (remplacé par monsieur André
Comtois)

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constat de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 1993
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 1993 du comité consultatif d'aménagement
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 9.1 Saint-Bruno-de-Montarville : règlements numéros Z.15-1A-1, L.15-1A-1 et C.15-2A-1
 - 9.2 McMasterville : règlements numéros 282-19, 283-3 et 284-6



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

9.3 Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 92-010

9.4 Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-10

10. Modifications diverses au Schéma d'Aménagement : recommandations du comité consultatif d'aménagement
11. Modifications au règlement de régie interne du comité consultatif d'aménagement
12. Vente pour taxes : adjudication finale en faveur de 2418-0804 Québec Inc.
13. Demande d'appui : ville de Chambly, restauration des berges
14. Fonds régional de développement en Montérégie : les projets
15. Régie régionale de la santé et des services sociaux : structures participatives
16. Entretien des cours d'eau verbalisés
17. Habitations PAREL : rapport d'activités 1992
18. Affaires publiques
19. Divers
20. Clôture de la séance

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de monsieur Frédéric Trépanier, Préfet, la séance est présidée par monsieur Marcel Dulude, Préfet suppléant.

POINT 2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Messieurs Frédéric Trépanier préfet, Marcel Dulude préfet suppléant, mesdames les conseillères Christiane Chadwick et Renée Legendre, messieurs les conseillers Pierre Beauregard, Ferdinand Borremans, Pierre Bourbonnais, Roger Brouard, Julien Bussière, Honorius Charbonneau, Bernard Gagnon, Bertrand Poulin, Rosaire St-Germain, Wildor Vigeant, Claude Voyer.

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 heures et 17 heures, le 29 juin 1993.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt-treize.

POINT 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

93-07-110



No de résolution
ou annotation

93-07-110
(suite)

93-07-111

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

5.1 Projet de Loi 102

7.2 Ville de Beloeil : règlements d'emprunts numéros 1272-00-93, 1273-00-93
et 1274-00-93

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 1993

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 1993 soit
et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 93-282 17-05-93 Copie certifiée conforme de la ville d'Otterburn Park de la résolution numéro 93-156, concernant la nomination d'un représentant au sein du Comité consultatif d'aménagement.
- 93-283 17-05-93 Copie certifiée conforme de la ville d'Otterburn Park de la résolution numéro 93-160, concernant la nomination d'un fonctionnaire désigné au sein de la M.R.C..
- 93-284 21-05-93 Lettre de MONSIEUR ROLAND PRONOVOST, chef de district, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, transmettant une publication concernant le projet de loi 57, intitulé "La voirie locale - Partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités".
- 93-285 21-05-93 Lettre de MONSIEUR DENIS POIRIER, directeur du comité organisateur, FESTIVAL DE MUSIQUE DE SAINT-LAMBERT, informant de la tenue du Festival, édition 1993, du 3 au 6 juin 1993.
- 93-286 21-05-93 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 93-124 sollicitant l'appui de la M.R.C. dans le dossier des scories radioactives de la compagnie Albright & Wilson Amérique (Varenes).
- 93-287 25-05-93 Lettre de MADAME DORIS JUBINVILLE, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. D'ABITIBI, transmettant copie certifiée de la résolution numéro 793-05-93 sollicitant l'appui de la M.R.C. relativement à une demande pour retarder d'un an l'application de la Loi sur le bâtiment.
- 93-288 25-05-93 Lettre de MONSIEUR PIERRE RAGULT, directeur général par intérim, S.M.D., transmettant les procès-verbaux de la septième (7e) assemblée du Comité exécutif et de la deuxième (2e) assemblée du Comité exécutif élargi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 93-289 25-05-93 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC, nous informant de la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 8-14, modifiant le règlement de contrôle intérimaire.
- 93-290 27-05-93 Lettre de MONSIEUR FERDINAND BORREMAN, maire, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, transmettant ses remerciements concernant la fête organisée à l'occasion de ses 25 ans de présence au sein du conseil municipal de la municipalité de McMasterville.
- 93-291 28-05-93 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS LAPOINTE, greffier, VILLE D'IBERVILLE, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 93-05-192 remerciant tous les organismes municipaux ayant appuyé la ville à l'occasion de la désignation officielle de l'"Autoroute de la Vallée-des-Forts".
- 93-292 28-05-93 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS GAREAU, notaire, GAREAU & GAREAU, transmettant un projet d'acte de vente concernant les lots Pties 21 et 22 dans le dossier des ventes pour taxes 1991.
- 93-293 28-05-93 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO, transmettant photocopie du projet de règlement numéro PR-93 modifiant le règlement numéro Z.15-1A sur le zonage, et ce, pour étude.
- 93-294 31-05-93 Lettre de MONSIEUR PIERRE BELLEFLEUR, maire, VILLE DE BROMONT, nous informant de la tenue de l'International Bromont 1993, du 23 au 27 juin 1993, et ce, pour des événements équestres internationaux.
- 93-295 31-05-93 Lettre de MADAME VERA DANYLUK, présidente, CONFÉRENCE DES MAIRES DE LA BANLIEUE DE MONTRÉAL, concernant un projet de colloque des maires sur le développement de la grande région de Montréal.
- 93-296 01-06-93 Lettre de MONSIEUR JACQUES LEFEBVRE, directeur général, CENTRE ÉCOLOGIQUE DU LAC ST-JEAN INC., offrant leurs services dans le domaine de la gestion de l'aménagement et de la restauration de la faune aquatique et de son environnement.
- 93-297 02-06-93 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, transmettant copies des résolutions numéros 1993-02-45 et 1993-05-108 concernant le réseau routier et le transfert des responsabilités aux municipalités.
- 93-298 02-06-93 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE SAINT-AMOUR, avocat, MARTIN, CONNELL, PELLETIER, remerciant le secrétaire-trésorier pour la présentation faite dans le cadre de la formation professionnelle sur les processus et les intervenants de l'administration municipale et de l'aménagement du territoire.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 93-299 03-06-93 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant copies certifiées conformes des règlements d'emprunts numéros 1270-00-93 et 1271-00-93 pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 93-300 03-06-93 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant copies certifiées conformes des projets de règlements numéros 149-3 et 147-26.
- 93-301 03-06-93 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, SAINT-DENIS PAROISSE, demandant notre intervention auprès de la Commission municipale du Québec concernant l'autorisation d'augmentations en cours d'année financière.
- 93-302 04-06-93 Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, secrétaire-trésorière, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant l'opinion de la municipalité concernant le dossier préliminaire du plan de développement de la M.R.C. déposé le 30 avril 1993.
- 93-303 07-06-93 Lettre de MONSIEUR RICHARD BOIVIN, directeur général, BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA MONTÉRÉGIE INC., transmettant leur rapport annuel 1992-1993.
- 93-304 07-06-93 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR ROBERT MIDDLEMISS, ministre délégué, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, adressée à MADAME RENÉE LEGENDRE, mairesse, VILLE DE CARIGNAN, concernant la décentralisation de la voirie locale.
- 93-305 07-06-93 Lettre de MONSIEUR PAUL ANGERS, vice-président aux opérations, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, concernant les modifications à la structure administrative de la S.H.Q..
- 93-306 07-06-93 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO, transmettant copies conformes des règlements numéros 1542, 1543 et 1544 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et de construction.
- 93-307 07-06-93 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, directrice générale, S.M.D., transmettant les procès-verbaux de la huitième (8e) assemblée du Comité exécutif et de la troisième (3e) assemblée du Comité exécutif élargi.
- 93-308 07-06-93 Lettre de MONSIEUR BERNARD FAVREAU, président du conseil d'administration, C.L.S.C. LA VALLÉE DES PATRIOTES, concernant les structures participatives sous-régionales de la Régie régionale de la santé et des services sociaux.
- 93-309 08-06-93 Lettre de MONSIEUR BENOIT ARIAL, directeur, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC, concernant la nomination de notre vérificateur pour l'année 1993.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 93-310 08-06-93 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE LAMOUREUX, président, DIMENSION ENVIRONNEMENT LTÉE, transmettant un avis professionnel relatif à l'impact environnemental de travaux effectués en milieu riverain.
- 93-311 08-06-93 Lettre de MONSIEUR PIERRE DESFORGES, directeur du domaine hydrique par intérim, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, accusant réception de notre lettre du 11 mai 1993 concernant le manoir Rouville-Campbell.
- 93-312 08-06-93 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO, transmettant copies conformes des règlements numéros Z.15-1A-1, L.15-1A-1 et C.15-2A-1 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et de construction.
- 93-313 10-06-93 Lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDOC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC, concernant la prolongation de délai au sujet des règlements numéros 1247-00-93, 1248-00-93 et 1250-00-93 de la ville de Beloeil.
- 93-314 11-06-93 Lettre de MONSIEUR FLORENT GAGNÉ, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC, transmettant un document intitulé : "L'achat québécois, un appel à notre savoir-faire au profit de notre développement".
- 93-315 14-06-93 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 1993 de la M.R.C..
- 93-316 14-06-93 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité de la M.R.C. relatif au règlement numéro 845-22 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 93-317 14-06-93 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité de la M.R.C. relatif au règlement numéro 845-21 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 93-318 14-06-93 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité de la M.R.C. relatif au règlement numéro 93-684 de la ville de Chambly.
- 93-319 14-06-93 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité de la M.R.C. relatif au règlement numéro 1247-00-93 de la ville de Beloeil.
- 93-320 14-06-93 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, accusant réception de la copie certifiée conforme du règlement numéro 14-4-1, remplaçant le règlement numéro 14-4, modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 93-321 14-06-93 Copie conforme de la lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, SAINT-BASILE-LE-GRAND, adressée à MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC, transmettant copie de la résolution numéro 93-224 concernant la demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de conformité au Schéma d'Aménagement en juin 1994.
- 93-322 14-06-93 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, VILLE DE McMASTERVILLE, transmettant copies des règlements numéros 282-19, 283-3 et 284-6 pour avis de conformité.
- 93-323 15-06-93 Lettre de MADAME PAULINE MAROIS, PARTI QUÉBÉCOIS, transmettant le rapport final du Groupe de travail sur Montréal et sa région du Parti Québécois.
- 93-324 15-06-93 Lettre de MONSIEUR MAURICE LANGLOIS, président, COMITÉ DE MISE EN VALEUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, informant de sa nomination à titre de président du comité.
- 93-325 16-06-93 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de la copie certifiée conforme du règlement numéro 14-4-1, remplaçant le règlement numéro 14-4, modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 93-326 17-06-93 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant copie certifiée conforme du règlement numéro 68 et copie certifiée conforme de la résolution numéro 93-135.
- 93-327 17-06-93 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 93-06-440 concernant le dossier de scories radioactives de la compagnie Albright & Wilson Amérique de Varennes.
- 93-328 17-06-93 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, secrétaire-trésorière, SAINT-CHARLES VILLAGE, concernant la vente pour taxes d'un terrain.
- 93-329 17-06-93 Lettre de MONSIEUR GÉRALD BELLEY, attaché politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC, accusant réception du règlement numéro 14-4-1, remplaçant le règlement numéro 14-4, modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 93-330 18-06-93 Lettre de MONSIEUR PIERRE PRÉVOST, directeur de la recherche, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, concernant la session de sensibilisation du 27 mai 1993 sur l'aménagement et la gestion régionale.
- 93-331 21-06-93 Lettre de MONSIEUR MARC BÉLAND, inspecteur municipal, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant les documents relatifs aux règlements d'urbanisme révisés de la municipalité.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 93-332 21-06-93 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, HABITATIONS PAREL INC., transmettant le rapport annuel de subvention à la rénovation domiciliaire pour 1992.
- 93-333 21-06-93 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant les règlements numéros 147 et 149 ainsi que leurs amendements pour avis de conformité.
- 93-334 22-06-93 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART JR, POUPART & POUPART, concernant le dossier : M.R.C.V.R. c. Jacques Lasselle.
- 93-335 22-06-93 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ GAMACHE, secrétaire général, GROUPE DE TRAVAIL SUR MONTRÉAL ET SA RÉGION, accusant réception de la copie du mémoire de la M.R.C..
- 93-336 22-06-93 Lettre de MADAME LINA ROY, directrice générale, BUREAU DE TOURISME DE CHAMBLY, transmettant copie conforme de la lettre adressée à madame Linda Gallant concernant le renouvellement du protocole d'entente et de la politique d'adhésion intégrée.
- 93-337 23-06-93 Lettre de MONSIEUR PIERRE BOURBONNAIS, maire, VILLE DE CHAMBLY, transmettant copie de la résolution numéro 93-05-429 concernant une demande de subvention au gouvernement du Québec pour la restauration des berges du bassin et de la rivière Richelieu à Chambly.
- 93-338 23-06-93 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, accusant réception du règlement numéro 14-4-1, remplaçant le règlement numéro 14-4, modifiant le Schéma d'Aménagement.

Publications du mois de mai 1993

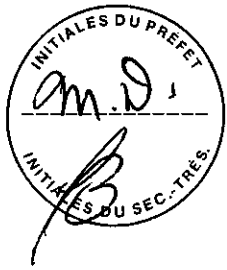
La voirie locale - guide d'information	2e trimestre 1993
Gazette officielle du Québec	No. 20 12 mai 1993
Muni-Express	No. 4 Mai 1993
Muni-Com	Mai 1993
L'informateur économique	Vol. 5, No. 5 12 mai 1993
URBA express	10 mai 1993
Revue de presse	Avril 1993
L'argument de poids	Vol. 1, No. 3 Mai 1993
Gazette officielle du Québec	No. 21 19 mai 1993



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

La voix du vrac	Vol. 19, No. 3 Mai-Juin 1993
Gazette officielle du Québec	No. 22 26 mai 1993
URBA	Vol. 14, No. 4 Juin 1993
Quorum	Vol. 18, No. 4 Juin-Juillet 1993
Cyclus	Vol. 4, No. 2 Juin 1993
Info-express Conseil culturel de la Montérégie Inc.	Vol. 6, No. 1
Revue du presse	Mai 1993
Gazette officielle du Québec	No. 23 2 juin 1993
Affaires montréalaises	Vol. 6, No. 1 Juin-Juillet 1993
La revue de l'ATEQ	Vol. 8, No. 2 Été 1993
Le magazine Envirotech	Vol. 1, No. 1 Juin 1993
L'entrepreneur de services en environnement	Vol. 20, No. 3 Juin 1993
Municipalité	Juin-Juillet 1993
L'informateur économique	Vol. 5, No. 6 9 juin 1993
Muni-Express	Spécial No. 4 Juin 1993
Muni-Express	No. 5 Juin 1993
Rapport annuel - C.P.T.A.Q.	1992-1993
Notre force collective - U.M.Q.	1993-1994
L'analyse d'impact fiscal du développement urbain Corporation professionnelle des urbanistes du Québec	14 juin 1993
Gazette officielle du Québec	No. 24 9 juin 1993
Gazette officielle du Québec	No. 25 16 juin 1993



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

5.1 PROJET DE LOI 102

93-07-112

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le projet de Loi 102, relatif aux conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec sont liées par ledit projet de Loi mais ont jusqu'au 15 septembre 1993 pour se retirer

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉE PAR Monsieur André Comtois

ET RÉSOLU QUE toutes les municipalités membres de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu favorisent la négociation avec leurs employés ou leurs représentants, eu égard aux conditions de travail, et ce, dans le respect des paramètres contenus dans le projet de Loi 102 relatif aux conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT, monsieur Roger Brouard s'étant abstenu.

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

93-07-113

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #93-07 de chèque #4755 à chèque # 4794 pour un montant total de 37 223,13 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DEMANDES D'AVIS : RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS

7.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numéro 1539

93-07-114

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 11 mai 1993 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la bordure d'un égout fluvial et sur une voie d'évitement sur la route 116 ouest



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

93-07-114
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre**

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1539 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.2 Ville de Beloeil : règlements d'emprunts numéros 1272-00-93, 1273-00-93
et 1274-00-93**

Règlement d'emprunt numéro 1272-00-93

93-07-115

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 7 juillet 1993 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux de recouvrement et de bordure dans une rue existante en zone urbaine

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais**

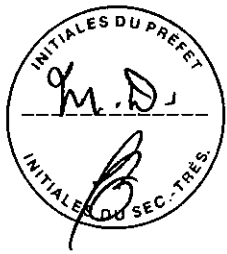
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1272-00-93 de la ville de Beloeil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement d'emprunt numéro 1273-00-93

93-07-116

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;



No de résolution
ou annotation

93-07-116
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 7 juillet 1993 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur divers travaux d'infrastructures dans des rues existantes en zone urbaine

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1273-00-93 de la ville de Beloeil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement d'emprunt numéro 1274-00-93

93-07-117

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 7 juillet 1993 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

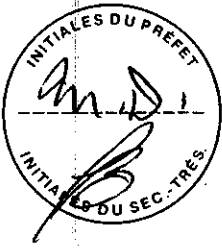
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux d'infrastructures dans des rues existantes en zone urbaine

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1274-00-93 de la ville de Beloeil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 1993 DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil prennent connaissance et acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 1993 du Comité consultatif d'aménagement.

POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlements numéros Z.15-1A-1, L.15-1A-1 et C.15-2A-1

93-07-118

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a reçu tous ses certificats de conformité eu égard aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté les règlements numéros Z.15-1A-1, L.15-1A-1 et C.15-2A-1 modifiant ses règlements de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant aux règlements modifiant les règlements d'urbanisme pour lesquels un certificat de conformité a été émis;

ATTENDU QUE suite à l'étude des règlements de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par les résolutions numéros 93-06-050, 93-06-051 et 93-06-052, recommande au Conseil d'émettre des avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Brouard**

ET RÉSOLU, par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, QUE le règlement numéro Z.15-1A-1, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le règlement numéro L.15-1A-1, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le règlement numéro C.15-2A-1, modifiant le règlement de construction de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le secrétaire-trésorier émette trois (3) certificats de conformité pour le règlement numéro Z.15-1A-1, le règlement numéro L.15-1A-1 et le règlement numéro C.15-2A-1 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

93-07-119

9.2 Municipalité de McMasterville : règlements numéros 282-19, 283-3 et 284-6

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a reçu tous ses certificats de conformité eu égard aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté les règlements numéros 282-19, 283-3 et 284-6 modifiant ses règlements de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant aux règlements modifiant les règlements d'urbanisme pour lesquels un certificat de conformité a été émis;

ATTENDU QUE suite à l'étude des règlements de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par les résolutions numéros 93-06-053, 93-06-054 et 93-06-055, recommande au Conseil d'émettre des avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Comtois
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais**

ET RÉSOLU, par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, **QUE** le règlement numéro 282-19, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le règlement numéro 283-3 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de McMasterville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le règlement numéro 284-6 modifiant le règlement de construction de la municipalité de McMasterville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette trois (3) certificats de conformité, soit : pour le règlement numéro 282-19, pour le règlement numéro 283-3 et pour le règlement numéro 284-6 de la municipalité de McMasterville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

93-07-120

9.3 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 92-010

ATTENDU QUE suite à la réception du certificat de conformité pour son plan d'urbanisme, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE ces règlements doivent être conformes au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE lesdits règlements ont déjà été étudiés par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil a demandé à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, par la résolution numéro 93-02-029, d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;



N° de résolution
ou annotation

93-07-120
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté et transmis au Conseil les règlements numéros 92-010-1, 92-011-1, 92-012-1, 92-015-1 et 92-016-1;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-06-056, recommande au Conseil d'approuver les règlements d'urbanisme tels que modifiés puisqu'ils sont conformes au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYÉ PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. approuve le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, règlement numéro 92-010, tel que modifié par le règlement numéro 92-010-1, puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le Conseil de la M.R.C. approuve le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, règlement numéro 92-011, tel que modifié par le règlement numéro 92-011-1, puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le Conseil de la M.R.C. approuve le règlement de construction de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, règlement numéro 92-012, tel que modifié par le règlement numéro 92-012-1, puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le Conseil de la M.R.C. approuve le règlement intitulé : "règlement modifiant certaines dispositions relatives au règlement plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 92-015", de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, règlement numéro 92-015-1, puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le Conseil de la M.R.C. approuve le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, règlement numéro 92-016, tel que modifié par le règlement numéro 92-016-1, puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette six (6) certificats de conformité pour les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à savoir : le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement des permis et certificats, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi que le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-10

93-07-121

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu tous ses certificats de conformité eu égard aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 845-10 modifiant son règlement de zonage;



No de résolution
ou annotation

93-07-121
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant au règlement modifiant les règlements d'urbanisme pour lesquels un certificat de conformité a été émis;

ATTENDU QUE suite à l'étude des règlements de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-06-057 recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYÉ PAR Monsieur André Comtois**

ET RÉSOLU, par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, QUE le règlement numéro 845-10, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 845-10 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 10. MODIFICATIONS DIVERSES AU SCHEMA D'AMENAGEMENT : RECOMMANDATIONS DU COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du document intitulé : "Modifications diverses au Schéma d'Aménagement : recommandations du Comité consultatif d'aménagement".

Le directeur général attire l'attention des membres à l'effet que le Comité recommande en plus, une modification du Schéma d'Aménagement, de façon à prolonger l'affectation commerciale à Chambly aux abords de la route 112; recommandation formulée à la résolution numéro 93-06-049.

Les membres du Conseil conviennent que les municipalités ont jusqu'à la séance d'août 1993 pour soumettre leurs commentaires face audit document.

Monsieur Honorius Charbonneau quitte son siège durant ce point.

POINT 11. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

93-07-122

ATTENDU QUE le Conseil a adopté un règlement de régie interne lors de la création du comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement afin qu'il reflète mieux les nouvelles conditions de fonctionnement du Comité;

ATTENDU QUE le Comité a formulé des recommandations en ce sens par la résolution numéro 93-05-043, adoptée à sa séance extraordinaire du 31 mai 1993



No de résolution
ou annotation

93-07-122
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Comtois
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le règlement de régie interne du Comité consultatif
d'aménagement soit et est modifié comme suit :

COMPOSITION DU COMITÉ

Le texte apparaissant au règlement est remplacé par le suivant :

Le Comité est formé à raison d'un membre par municipalité composant la
municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et chaque membre
peut avoir un substitut.

Chaque membre et chaque membre substitut sont désignés par leur conseil
municipal respectif.

Les membres et les membres substitués sont nommés par le conseil de la
municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Chaque membre a droit à un vote. Chaque membre peut être remplacé par
son substitut nommé. Le membre substitut ne peut assister à plus de réunions
que le membre.

DURÉE DU MANDAT

L'ensemble de ce point est abrogé.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Le paragraphe a) est remplacé par le suivant :

a) Séance ordinaire

Les membres se réunissent le quatrième lundi de chaque mois, à Beloeil, où
se trouve le siège social de la municipalité régionale de comté de La Vallée-
du-Richelieu.

Le paragraphe b) est remplacé par le suivant :

b) Séance extraordinaire

Sur l'initiative d'au moins deux (2) de ses membres, le secrétaire peut
convoquer des séances extraordinaires, en plus de celles que le Comité
tient, en vertu des règlements de régie interne.

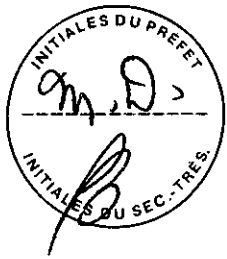
Le paragraphe d) est remplacé par le suivant :

d) Absences

Le secrétaire doit signaler dans son procès-verbal l'absence prolongée d'un
membre du Comité lorsque cette absence atteint trois (3) séances consécu-
tives.

Les paragraphes f) et g) sont ajoutés, à savoir :

f) En l'absence du président et du vice-président, le Comité désigne un président de séance.



No de resolution
ou annotation

93-07-122
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- g) Les séances du Comité sont tenues à huis clos et seuls les membres du comité consultatif d'aménagement peuvent y participer. Chaque membre substitut peut assister et participer seulement si le membre qu'il remplace est absent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 12. VENTE POUR TAXES : ADJUDICATION FINALE EN FAVEUR DE 2418-0804 QUÉBEC INC.

93-07-123

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 14 mars 1991, la compagnie 2418-0804 Québec Inc., représentée par monsieur John Isganaitis, s'est portée adjudicataire des lots P-21 et P-22 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Denis;

ATTENDU QUE lesdits lots n'ont pas fait l'objet de rachat et de retrait dans les deux (2) années qui ont suivi le jour de l'adjudication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1044 du Code municipal, l'adjudicataire a droit, à l'expiration des deux (2) années, à un acte de vente de la part de la municipalité régionale de comté dans les limites de laquelle est situé l'immeuble adjudgé;

ATTENDU QU'un projet d'acte de vente a été préparé par Me François Gareau notaire, et que le Conseil en a pris connaissance

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain**

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le secrétaire-trésorier à signer l'adjudication finale en faveur de 2418-0804 Québec Inc., et ce, conformément au projet d'acte de vente déposé par Me François Gareau notaire et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 13. DEMANDE D'APPUI : VILLE DE CHAMBLY, RESTAURATION DES BERGES

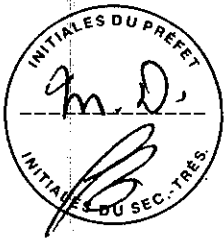
93-07-124

ATTENDU QUE la crue des eaux, au printemps 1993, a endommagé considérablement les berges situées le long du territoire de la ville de Chambly;

ATTENDU QUE l'importance des dommages ne permet pas aux propriétaires touchés de pouvoir y remédier seuls, et ce, autant pour les berges, propriété de la ville, que celles des particuliers

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**



No de résolution
ou annotation

93-07-124
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la demande de la ville de Chambly à l'effet de solliciter une aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique, afin de restaurer sur son territoire les berges du bassin et de la rivière Richelieu qui ont été détériorées lors de la crue importante des eaux, au printemps 1993.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 14. FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT EN MONTÉ-
RÉGIE : LES PROJETS**

Les membres du Conseil prennent connaissance du compte rendu de la réunion du 22 juin 1993 du comité élargi qui formule une série de recommandations, eu égard aux dépôts de projets dans le cadre du Fonds régional de développement.

Le directeur général informe que deux autres fonds sont également disponibles, mais ces derniers sont destinés aux entreprises. Il souligne les moyens limités au niveau de la M.R.C. pour sensibiliser les entreprises à l'existence de ces fonds.

**POINT 15. RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX : STRUCTURES PARTICIPATIVES**

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre de monsieur Bernard Favreau, président du C.L.S.C. de la Vallée des Patriotes, à l'effet que la Régie régionale n'a pas jugé opportun de modifier les structures participatives régionales.

POINT 16. ENTRETIEN DES COURS D'EAU VERBALISÉS

Le directeur général informe les membres du Conseil que, suite à une rencontre avec des représentants du M.A.P.A.Q., il découle clairement que le ministère n'a plus les disponibilités de fonds pour intervenir dans l'entretien des cours d'eau.

Les coûts d'entretien afférents sont donc à la charge de l'organisme qui a juridiction dans le cours d'eau, et de ce fait, les municipalités devront taxer les intéressés en conséquence.

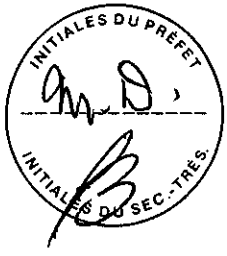
Les membres du Conseil demandent au directeur général de faire parvenir aux municipalités la liste des cours d'eau pour lesquels le M.A.P.A.Q. a déjà entrepris des études.

POINT 17. HABITATIONS PAREL : RAPPORT D'ACTIVITÉS 1992

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport annuel des programmes de subventions 1992, dans le cadre des rénovations domiciliaires, et ce, tel que préparé par la firme Habitations Parel, en date du 9 juin 1993.

POINT 18. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

POINT 19. DIVERS

Aucun autre sujet n'est apporté à ce point.

POINT 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

93-07-125


**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉE PAR Monsieur Bertrand Poulin**

**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour
ayant été épuisés.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 50.


**Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier**


**Marcel Dulude
préfet suppléant**